

FLASH INFO - FLASH INFO - FLASH INFO - FLASH INFO GARANTIE INDIVIDUELLE POUVOIR D'ACHAT 2022 !

Parution du décret 2022-1101 du 1er août 2022 et de l'arrêté du 1er août 2022 :

Rappel : La GIPA permet de compenser l'absence d'évolution salariale sur une période définie au cours de la carrière.

- Période de référence :

- Du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021

- Personnels concernés :

- Agents des 3 versants de la fonction publique (état, hospitalière et territoriale)
- Contractuels employés sur la période par un même employeur (rémunérés en référence d'un indice)

- Calcul :

- Différence entre le traitement individuel brut au début de la période et à la fin de cette période par rapport à l'inflation.

. Valeur du point en 2017 : 56, 2044 euros

. Valeur du point en 2022 : 56, 2323 euros

. Inflation : 4, 31 %

Pour la Fédération des Services Publics CFE-CGC ce dispositif doit :

- . Être largement connu de tous les agents.
- . Pérennisé systématiquement.
- . Ajusté au taux d'inflation actuel. (6.1 % et 7 % en septembre)



LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC : POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS !

Calculateur GIPA



Paris, le 03 août 2022

